

Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 29 mars 2011

Etaient présents :

MINIER Marcel, Maire
GUILLARD Joël, 3^{ème} adjoint
TROUVE David, 4^{ème} adjoint
CARRISSANT Pierrick
BESNARD Jacques
BRIAND Claude
GARCON Jean-Paul
ROUYER David
TALLEC Christa
MOYNAT Isabelle
TROCHU Pierre

Etaient absents :

GUILLARD François, 1^{er} adjoint
MORICE Anne-Marie, 2^{ème} adjointe

Ordre du jour :

- ***Comptes administratifs 2010 : Commune, assainissement, SPANC, lotissement les Korrigans***
 - ***Comptes de gestion 2010***
 - ***Affectation des résultats***
 - ***Budgets 2011 : Commune, assainissement, SPANC, lotissement les Korrigans***
 - ***Divers***
- ***Comptes administratifs 2010 : Commune, assainissement, SPANC, lotissement les Korrigans***

Comptes administratifs 2010 : commune, assainissement, SPANC, lotissement les Korrigans
Le Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur GUILLARD Joël, 3^{ème} adjoint, approuve à l'unanimité les comptes administratifs du Maire.

➤ ***Comptes de gestion 2010***

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion présentés par Madame HELIEZ, trésorière.

➤ ***Affectation des résultats 2010***

Commune :

A la clôture du compte administratif de l'exercice 2010, la commune dégage un excédent de fonctionnement de 92 296.69 €.

Le Conseil Municipal décide d'affecter au compte 1068 - excédent de réserves du budget d'investissement - de l'exercice 2011, la somme de 92 017.83 €.

Assainissement :

A la clôture du compte administratif de l'exercice 2010, l'assainissement dégage un excédent de fonctionnement de 20 252.84 €.

Le Conseil Municipal décide d'affecter au compte 1068 - excédent de réserves du budget d'investissement - de l'exercice 2011, la somme de 20 252.84 €.

Lotissement les Korrigans :

A la clôture du compte administratif de l'exercice 2010, le lotissement les Korrigans dégage un déficit de fonctionnement de 18 657.87 €.

Le Conseil Municipal décide de reprendre au compte 002, déficit de fonctionnement reporté du budget de fonctionnement de l'exercice 2011, la somme de 18 657.87 €.

SPANC :

A la clôture du compte administratif de l'exercice 2010, le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) dégage un excédent de fonctionnement de 3 911.11 €.

Le Conseil Municipal décide de reprendre au compte 002, excédent de fonctionnement reporté du budget de fonctionnement de l'exercice 2011, la somme de 3 911.11 €.

➤ **Budgets 2011 : Commune, assainissement, SPANC, lotissement les Korrigans**

Commune : Le Conseil Municipal approuve le budget 2011 de la commune. Ce budget s'équilibre en fonctionnement à 470 899 € et en investissement à 418 713 €.

Assainissement : Le Conseil Municipal approuve le budget 2011 du service assainissement. Ce budget s'équilibre en fonctionnement à 15 200 € et en investissement à 33 622 €.

Lotissement « le Korrigans » : Le Conseil Municipal approuve le budget 2011 du lotissement « les Korrigans ». Ce budget s'équilibre en fonctionnement à 21 158 €

SPANC : Le Conseil Municipal approuve le budget SPANC 2011. Ce budget s'équilibre en fonctionnement à 7 111 €.

➤ **Garderie municipale**

Monsieur le Maire informe le conseil que le produit de la participation à la garderie municipale se fait actuellement sur le budget de la Caisse des Ecoles. Monsieur le Maire propose, pour plus de cohérence, de recouvrer le produit de la participation à la garderie municipale sur le budget principal de la commune d'autant que le salaire de l'agent chargé de la garderie est payé sur le budget communal. Le Conseil Municipal décide de recouvrer le produit de la participation à la garderie municipale sur le budget principal de la commune à compter du 1^{er} avril 2011.

➤ **Modificatif lotissement le Grand Guéret**

Monsieur le Maire fait part de la demande d'un co-lotis du lotissement « le grand Guéret » afin de modifier la zone de constructibilité d'un lot.

Le conseil municipal accepte la demande de modificatif concernant la zone de constructibilité de certains lots du lotissement « le Grand Guéret », charge le cabinet D2L de CESSON SEVIGNE de préparer le dossier modificatif du lotissement, choisit Maître CAUSSIN, notaire à MONTFORT SUR MEU, pour la publication du permis d'aménager modificatif du lotissement le Grand Guéret au bureau des Hypothèques et autorise Monsieur le Maire à signer les documents liés au permis modificatif du lotissement « le Grand Guéret » et toutes les pièces concernant cette affaire.